



REGLEMENT

CHALLENGE ECOLE DE TIR

« LES PITCHOUNS »

2016 - 2017

ARTICLE 1

Le Challenge École De Tir Midi-Pyrénées a pour but de valoriser les écoles de tir de la ligue et de permettre aux jeunes tireurs de découvrir la vie compétitive.

Les rencontres seront organisées suivant un calendrier défini.



ARTICLE 2

Ce challenge s'adresse aux écoles de tirs de Midi-Pyrénées.

Seules les épreuves précision carabine et pistolet, catégories poussins, benjamins et minimes, compétiteurs handicapés sont inclus.

Les épreuves carabine 3x10, pistolet vitesse et 3x7 sont exclus.

NB : A partir saison 2014-2015, les scores des carabiniers se feront au dixième

ARTICLE 3

A cet effet, 4 rencontres seront inscrites au calendrier de la Ligue.

Elles seront proposées chaque année aux divers clubs de Midi-Pyrénées.

Les lieux de ces rencontres seront définis suivant le volontariat d'organisation des clubs participants.

Il sera possible d'organiser une rencontre dans deux clubs différents afin que toute la Ligue Midi-Pyrénées soit concernée.

La première rencontre devra avoir lieu après les Championnats de France 10 M adultes et la finale avant les Championnats de France des écoles de tir.

ARTICLE 4

La dernière rencontre sera la finale du challenge avec remise du trophée au club vainqueur et récompenses diverses aux participants.

Ce challenge sera sponsorisé par la Ligue Midi-Pyrénées de tir à l'initiative de ce challenge pour les jeunes.

Un classement individuel sera fait dans chaque catégorie afin de récompenser les meilleurs.

Ce classement individuel sera réalisé sur la moyenne de 3 rencontres en retenant les meilleurs scores pour les participants aux 4 tours.

ARTICLE 5

Un trophée (bois) sera remis en jeu chaque année avec inscription chaque saison du vainqueur du challenge.



Des récompenses seront offerts par la Ligue aux 3 premières équipes chaque saison

ARTICLE 6

A chaque rencontre, un nombre de points est attribué à chaque club suivant la procédure décrite à l'article 7.

Le club ayant le plus grand nombre de points à l'issue des différentes rencontres auxquelles il aura participé remportera le trophée.

ARTICLE 7

Lors de chaque rencontre, les points seront attribués de la façon suivante :

Chaque participant rapportera un point par discipline tirée soit 2 pts s il tire carabine et pistolet.

Des points seront ajoutés ensuite suivant leur classement dans chaque discipline, catégorie et selon le nombre de participants.

Exemple 1 : Dans une même discipline et même catégorie pour 5 participants on aura 5 pts au 1er, 4pts au 2eme, 3pts au 3eme etc

Exemple 2 : Dans une même discipline et même catégorie pour 8 participants on aura 8 pts au 1er, 7 au 2eme, 6 au 3eme etc

Afin de développer la discipline Pistolet les points seront doublés pour cette discipline.

NB : Un tireur ne pourra tirer qu'un seul match par Tour dans le Club de son choix.
La Commission effectuera le classement dès les résultats connus.

NB : **Les réclamations sur le décompte des points et du score sont à faire le jour de la compétition.**

Les réclamations sur le classement individuel et club du challenge seront prise en charge pendant les 3 jours suivant l'envoi à chaque club des résultats concernant le challenge.

ARTICLE 8

Lors de chaque rencontre et dans la mesure du possible, l'arbitrage sera effectué par des arbitres officiels de la F F T . Dans l'impossibilité, un moniteur ou un initiateur de chaque club présent fera office d'arbitre selon les règles de la Fédération Française de Tir.



Un contrôle des licences sera effectué avant chaque épreuve.

ARTICLE 9

La responsabilité de chaque rencontre est donnée au club recevant. Celui-ci a toute latitude sur l'organisation de la compétition.

Le montant des engagements est fixé par le club organisateur mais ne devra pas excéder 3 euros par participant.

Une remise de récompenses est laissée au choix du club organisateur, L'organisation d'un gouter est vivement conseillé par le challenge

NB : Pour chaque organisation une aide pourra être attribuée a chaque club organisateur par décision de la Commission du challenge et de la Ligue pour frais de ciblerie et réalisation d un gouter de fin de compétition.



ARTICLE 10

Une commission d'organisation a été créée pour gérer ce Challenge.

Après chaque rencontre, les résultats seront envoyés à la ligue et aux clubs engagés. La commission se chargera de collecter tous les résultats, surtout lors d'une rencontre dans deux clubs différents, et de faire parvenir après chaque rencontre les résultats à tous les clubs concernés.
